

*Questions orales***LES AFFAIRES CULTURELLES****LE TRAITEMENT INFLIGÉ AUX AUTEURS ET AUX ARTISTES EN MATIÈRE FISCALE**

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Si le ministre des Communications voulait bien m'accorder son attention, monsieur le Président, j'aurais une question à lui poser. Le discours du trône a promis d'accorder «... plus d'attention à notre patrimoine culturel...» et d'offrir «... un appui accru à nos artistes créateurs...». Pourtant, les fonctionnaires de Revenu Canada exigent maintenant que les artistes, les musiciens et les écrivains fassent la preuve des chiffres qui figurent sur leurs déclarations d'impôt depuis des années, ajoutant qu'ils n'ont pas droit à certaines exemptions qu'ils ont réclamées et qu'ils avaient obtenues jusqu'à maintenant. Des députés ayant déjà soulevé cette question à plusieurs reprises, la Chambre avait convenu de constituer un comité spécial pour l'examiner. Le ministre pourrait-il s'entendre avec son collègue le ministre du Revenu national en vue de faire cesser les initiatives des fonctionnaires de Revenu Canada jusqu'à ce que le comité parlementaire ait pu examiner cette question et formuler des recommandations?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Monsieur le Président, on a posé la même question au ministre du Revenu National il n'y a pas si longtemps. Comme le député le sait, mon rôle au sein du gouvernement fédéral en matière de culture consiste évidemment à conseiller. L'application des mesures législatives en matière de revenu relève exclusivement du ministre du Revenu national. Or, celui-ci a fait savoir à la Chambre qu'il ne pouvait pas à sa discrétion suspendre l'application de ces mesures législatives. Son rôle consiste à s'assurer que ces mesures législatives sont appliquées équitablement et non d'une façon arbitraire.

J'ajouterai qu'un comité parlementaire a été constitué avec l'accord du gouvernement pour étudier toute cette question. J'ai hâte de prendre connaissance de son rapport. Dans l'intervalle, j'ai renouvelé le mandat du comité interministériel, comprenant des fonctionnaires de mon ministère, du ministère du Revenu national et du ministère des Finances, qui est chargé d'étudier sur-le-champ les différentes questions dont ledit comité parlementaire serait saisi. Certes, je reconnais qu'il s'agit là d'une question importante et j'espère que nous pourrions la régler d'une manière satisfaisante.

M. Orlikow: Je trouve curieux que la loi de l'impôt sur le revenu n'ayant pas été modifiée, Revenu Canada décide du jour au lendemain que les règles qui s'appliquaient il y a cinq ou six ans n'auraient pas dû s'appliquer et adopte maintenant des règles entièrement nouvelles.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ SE RÉUNISSE AU PLUS TÔT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre, lui qui est chargé des communications, de s'entretenir de cette question avec le président du comité permanent et vraisemblablement aussi d'en saisir le comité aussitôt que possible, et non pas à la fin de janvier, comme cela risque de se produire.

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Oui, monsieur le Président, je vais m'entretenir de cette question avec le président du comité, comme le député m'y invite.

L'ÉNERGIE**LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER—
DEMANDE D'ENQUÊTE**

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné qu'il faut faire, semble-t-il, de la prospection sur les terres du Canada et au large de notre littoral, le ministre a-t-il ouvert une enquête sur la façon dont on a utilisé les subventions pour encourager le secteur pétrolier afin de savoir voir s'il y a eu abus? Le ministre n'a-t-il pas aussi été pressenti par ses collègues du cabinet pour voir s'il n'y aurait pas eu prévarication dans l'utilisation des deniers publics? En l'occurrence, est-il prêt à ouvrir une enquête à ce sujet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il y a passablement longtemps que je fais des démarches pour savoir ce qu'il en est. J'ai vérifié ce qu'il en était des rumeurs concernant d'éventuels abus. Je suis convaincu jusqu'ici que ce n'est pas le cas, mais j'aimerais qu'on me le dise, si je me trompe. Des bruits ont couru, mais ils n'étaient pas fondés. J'ai pris mes dispositions pour qu'aucun programme de forage de plus de 50 millions de dollars ne soit autorisé sans mon aval. Auparavant, il n'y avait pas de limite au montant de ces programmes. J'ai donc imposé une limite et je m'assure que le coût du matériel de forage, des navires et ainsi de suite reste dans des limites raisonnables. Je prends des dispositions analogues en ce qui concerne tous les programmes de forage prévus au large de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et dans le Nord.

Si le député connaît des cas d'abus, j'aimerais qu'il me les signale pour que je puisse prendre les mesures nécessaires. Mais on ne m'a pas encore fourni de preuve qui justifierait l'ouverture d'une enquête. Autrement, je ne demanderais pas mieux que de m'assurer qu'on utilise effectivement à bon escient les fonds publics.

* * *

L'ADMINISTRATION**ON DEMANDE DE NOMMER UN REPRÉSENTANT DE TERRE-
NEUVE AU CABINET**

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A la fin de la dernière session, le premier ministre a déclaré, en réponse à une question à la Chambre, qu'il ne prendrait aucune mesure en vue de nommer un successeur au député de Burin-St. Georges tant que ce député n'aurait pas subi son procès. Eh bien, le député a maintenant subi son procès, qui s'est d'ailleurs mal terminé pour lui. Je voudrais maintenant demander au premier ministre s'il compte s'acquitter de son devoir et nommer au cabinet l'un des huit Terre-Neuviens qui siègent à la Chambre et au Sénat et qui appuient son gouvernement, afin que cette province soit représentée au cabinet.